

DEFENDRE
INFORMER
SOUTENIR
REPRESENTER

AGL

WWW.AGLOUVAIN.BE

PV DU
CONSEIL
DU 05
DÉCEMBRE
2017

Assemblée Générale des étudiant·e·s de Louvain

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES PRÉSENT·E·S :

Barreau Julien, Rutyna Mateusz, Legast Magali, Covolan Noé, Leterme Charline, Jane-Aluja Hélène, Lurquin Charles, Dierckx Santiago, Aharon Limor, Langumier Hélène, Mottoulle Blaise, Baert Alix, Kuetgens Melvyn, Gérard Cécile, Van Steenberghe Antoine, Forget Baptiste, Sellier Quentin, Karavidas Ilias

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Fockedey Martin donne procuration à Aharon Limor
Eloïse Vanderstraeten donne procuration à Barreau Julien
Kahyar Ibrahim donne procuration à Dierckx Santiago
Yassine Chramti donne procuration à Gérard Cécile
Nagy Axel donne procuration à Karavidas Ilias
Sébastien Mattenet donne procuration à Kuetgens Melvyn
Rixhon Maëlle donne procuration à Legast Magali
Uyttendaele Laura donne procuration à Rutyna Mateusz
Robinet Benjamin donne procuration à Van Steenberghe Antoine
Gomes Basil donne procuration à Jane-Aluja Hélène
Andrea Guardia Hernandez donne procuration à Mottoulle Blaise
Marie-Hélène Lefèvre donne procuration à Hélène Langumier
Mathilde Fraipont donne procuration à Lurquin Charles

AUTRES MEMBRES PRÉSENT·E·S :

Fraipont Mathieu, Charue Marie, De Galan Guillaume, Ruwet Eva (permanente AGL), Van Hecke Arnaud (permanent AGL)

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des conseiller.ère.s
2. Annonce des procurations
3. Approbation du PV du 16/11, de l'ODJ et des démissions
4. Amendement au règlement de la trésorerie
5. Approbation de la composition de la commission d'enquête
6. Note de position sur la Salmigondis

PAUSE

7. Commission électorale (avancées du règlement électoral, dates des élections, élection d'un.e nouveau.elle mandataire)
8. Elections de mandats (délégation communautaire- 2 mandats, SSC - 2 mandats)
9. Rapport de comité

FIN DU CONSEIL

DÉROULEMENT DU CONSEIL

1. Accueil

2. Annonce des procurations

3. Approbation de l'ordre du jour et du PV du 16/11

Magali Legast: C'est pour être sûre que Célestine Moreau soit là pour le point sur la commission d'enquête

Baptiste Forget: elle sera là dans 20 min donc ok

Cécile Gérard: 10 minutes, c'est un peu court pour les débats.

Hélène Langumier: Ok, on rallongera mais ça va être chaud car les présidentes du conseil doivent partir tôt. Il va falloir la reporter.

Cécile Gérard : Encore? On l'a déjà reporté.

Hélène Langumier: Il faudra le faire en speed

Marie Charue: Pour le point ComElec, on a pas besoin d'autant de temps.

Charline Leterme: + 10min au point trésorerie et - 10 min au point comelec

***** **Modifications approuvées** *****

Melvyn Kuetgens : Sur le PV précédent, j'avais parlé de méthane et pas de métal
P11: déplacer le c'est trop vague

Cécile Gérard : J'étais présente au conseil et je n'ai pas été marquée dans les présences

***** **Le PV est approuvé** *****

Démissions

Hélène Langumier: C'est à propos de **Timothée Verwerft** dans la Commission SSC

Timothée Verwerft : J'ai été contacté uniquement par mail, et là, c'était dans mes spams. Mon numéro de téléphone est disponible à l'AGL, c'est réglé en 2 minutes.

Eva Ruwet: Je t'avais envoyé un mail disant que tu étais mandataire fin août si je ne m'abuse. Du coup c'était je pense assez tôt.

Arnaud Van Hecke : C'est quand la dernière fois que tu as été voir tes spams? Parce que sur les 3 dernières semaines, j'ai au moins envoyé un mail par semaine.

Baptiste Forget: Sachant que les spams se vident automatiquement après 15 jours, comment tu t'en es rendu compte plein de temps après?

Guillaume De Galan: Je n'ai pas été convaincu mais après, ta présence ici est une forme de bonne foi. Je trouve que ça serait un message négatif de te démissionner alors que tu fais preuve de bonne foi.

Baptiste Forget: On parle des SSC ici, pas du conseil!

Guillaume De Galan: Désolé, je suis à côté de la plaque

Vote:

Pour: 26

Contre: 9

Abst: 2

***** **Timothée est démissionné de la Commission SSC** *****

Annonce des procurations.

Hélène Langumier lit les procurations.

Ilias Karavidas: A-t-on le quorum?

Noé Covolan : Est-ce que celle de Ben Peeters est arrivée? Elle est peut-être dans les spams.

4. Amendement au règlement de la trésorerie

Baptiste Forget: Je reviens rapidement sur le contexte. On s'est rendu compte qu'il y a eu des dépenses qui n'étaient pas passées par le conseil. Du coup, il fallait trouver une solution pour que toutes les dépenses soient votées par le conseil. Mais il faut aussi laisser une certaine marge de liberté lorsque les projets doivent être décidés en dernière minute (p. ex. occupation du rectorat).. Cette mesure doit rester exceptionnelle.

Antoine Van Steenberghe: le comité n'a jamais approuvé l'occupation du rectorat

Cécile Gérard: si j'ai proposé cet amendement, c'est pour éviter que des projets soient validés s'ils n'ont

pas été budgétisés avant. Ce que j'ai proposé, c'est surtout plus la forme que le fond, et je sais que c'est fort contraignant, mais c'est voulu. Pour moi, cela concerne surtout les projets qui sont prévus, plus que des actions imprévues.

Baptiste Forget: point technique - l'amendement est bien par rapport à ce que tu as proposé. La notion d'urgence doit être justifiée. Evidemment que tout projet doit être budgétisé.

Cécile Gérard: l'urgence c'est vague, il faut la justifier et la préciser!

Antoine Van Steenberghe: Ce qui me surprend ici, c'est que légalement, on n'estime pas sur quelle période de temps ces 500€ peuvent être libérés. Sur une semaine, sur un quadri,...
Je rappelle aussi que le conseil a voté un budget et il doit être respecté. Il faudrait alors refaire et voter un budget.

Hélène Jane-Aluja : Je voulais juste insister sur le fait que c'est important de respecter le budget construit, mais par contre, laisser une liberté de débloquent un budget en cas de pépins, c'est aussi important. Ici, l'équilibre de cette formulation est pas trop mal.

Magali Legast: Je trouve cela bien de baliser les choses pour que les dépenses soient prévues, mais aussi qu'il y ait des capacités d'urgence. Si le trésorier a un droit de veto, c'est pas mal, mais il faut que cela se limite à cette raison. Le trésorier doit justifier au conseil son veto.

==> Amendement Magali : je propose de remplacer "notifier" par "justifier"

Cécile Gérard: point technique - que se passe-t-il si le conseil refuse?

Limor Aharon: ça rejoint les remarques précédentes. Je sais que cécile est compétente mais je me demande, par rapport à ce droit de veto, si le comité l'approuve c'est que le pouvoir de cécile est plus grand que celui du comité.

Cécile Gérard : je dépends du conseil, pas du comité.

Limor Aharon: cette situation existe car le comité peut se réunir beaucoup plus rapidement que le conseil. C'est pour une raison. Je pense que si le comité est d'accord, on peut lui faire confiance.

Baptiste Forget: si ça a été pensé comme ça, c'est que le comité n'a pas tjrs une bonne connaissance de l'état des finances.

Noé Covolan: Je voulais appuyer que sur un projet à long-terme, c'est compliqué de budgétiser à l'avance, donc il faut une certaine souplesse pour des modifications de projets. Si on restreint trop la notion d'urgence, on lie trop les mains du comité.

Ilias Karavidas: je ne trouve plus la note de cécile donc je trouve ça bizarre qu'on reporte un point et qu'on ne renvoie pas le document avant le conseil. Je n'ai pas pu comparer la proposition initiale avec l'amendement de Baptiste.

Cécile Gérard : c'est une note co-écrite avec la présidence du conseil.

Guillaume De Galan: dans cet amendement, la question du veto me gêne. C'est mettre la légitimité du conseil dans les mains d'une même personne et ça me pose problème. Mais je conçois que la notion d'urgence doit être approuvée par le conseil. Ou alors il faut demander une convocation très rapide du conseil... Mais c'est très compliqué !

Magali Legast: Normalement, c'est pas l'appréciation du trésorier qui fait que la personne décide, ce sont des raisons strictement budgétaires, si il y a moyen ou non, financièrement. Il n'y a pas de subjectivité là dedans.

Hélène Jane-Aluja: vu que le trésorier fait partie du comité et que les discussions se font là, le droit de veto sera discuté en comité; du coup la discussion au comité sera vite menée. Le comité ne sera donc en fait pas libre.

==> Proposition: supprimer le droit de veto dans l'amendement.

Baptiste Forget : C'est pour revenir par rapport au droit de veto. Quand on élit le trésorier, on lui délègue notre pouvoir financier. Donc, le droit de veto reste dans l'ordre des compétences du trésorier, d'estimer si une dépense est raisonnable ou non.

Cécile Gérard: j'ai pas eu ma réponse à "si le conseil refuse, que se passe-t-il concrètement?"

Baptiste Forget: soit la dépense est grave et alors il faut des sanctions, soit on donne un carton rouge.

Blaise Mottouille: il faut une possibilité pour le conseil de débloquer la dépense.

Cécile Gérard: j'ai peur qu'il y ait des projets à long terme qui soient alors considérés à tort comme des urgences alors que la budgétisation aurait dû se faire à l'avance.

Par rapport au droit de veto, je rejoins l'avis de Baptiste, c'est primordial que je puisse l'avoir. Je suis la seule à devoir rendre des comptes à la déléguée du gouvernement.

Antoine Van Steenberghe:

==> proposition: le comité peut libérer 500 euros max sur une année académique.

Noé Covolan: je propose par quadri

Baptiste Forget: je propose entre deux conseils

Ilias Karavidas: j'ai un problème avec la formulation actuelle. L'amendement ne règle pas le problème. On perd cette vision par projet. Du coup là le comité aurait un fond discrétionnaire pour se payer des mises au vert de malade par exemple.

Pour moi, ce serait en cas d'urgence, 200 euros max par projet.

Cécile Gérard: 500 euros c'est déjà énorme!!! Par projet!!!

Baptiste Forget: proposition d'amendement, je compte rajouter "en cas d'urgence et événement imprévisible" comme ça, ça résout les projets de long terme qui n'ont pas été budgétisés.

Magali Legast: dans ma proposition j'aimerais aussi rajouter que le droit de veto ne survient que pour des raisons budgétaires

Guillaume De Galan: je sais que matériellement on a pas beaucoup de temps mais là on est en train de voter des trucs hyper importants!! On ne peut pas se permettre de voter ça en 2 minutes. Ca me gêne profondément.

Donc je vais dire ce que j'ai à dire, je soutiens l'amendement d'Hélène, il faut supprimer le droit de veto. On ne sait pas ce qu'il va se passer par la suite, si un jour on a plus confiance dans le trésorier.

Limor Aharon: D'une autre manière, en fait cette phrase permettra à cette personne de faire ce qu'elle

veut de son véto, et ça me gêne. Je pense que le comité est compétent de dire si oui ou non on peut faire la dépense.

Baptiste Forget: Là on est en train de parler de choses importantes!!!! Je veux pouvoir m'exprimer!!

Hélène Langumier: oui mais là on en parle depuis 20 min! Il faut pas exagérer

Baptiste Forget: il ne faut pas museler les gens!!

Hélène Langumier : vous vous rendez pas compte, on a un timing à respecter, on est sur un site, Il faut préparer les interventions à l'avance!!

(Hélène Langumier quitte la salle)

Charline Leterme: soit on reporte le point soit on enlève quelque chose à l'ordre du jour

Santiago Dierckx: je ne retrouve pas la note!! Comment puis je donner mon avis?

Magali Legast: il suffit juste de voter!

Vote

1. Budget de max 500 euros par quadri

Pour: 18

2. Notion d'imprévu rajoutée:

Pour: 14

Contre: 0

Abst: 6

3. Supprimer le droit de véto

Magali Legast: il faut d'abord définir le droit de veto!!

Cécile Gérard : le droit de véto serait un droit de véto budgétaire et non politique.

Pour: 18

Contre: 0

Abst: 5

4. Supprimer le droit de veto

Pour: 9

Contre: 11

Abst: 11

5. l'ajout de la justification par le trésorier au conseil, au lieu de la simple notification du comité au conseil.

Pour: 16
Contre: 0
Abst: 12

Cécile Gérard: on vient de voter des parties, il faut donc voter l'ensemble.

Ilias Karavidas: point technique: peut-on manger les pizzas et pendant ce temps quelqu'un rédige l'amendement?

Charline Leterme: OUI

PAUSE

Amendement proposé durant la pause:

En cas d'urgence et d'imprévu, le comité est libre de libérer une dépense de 500€ maximum par quadrimestre à sa discrétion. Le·a trésorier·e dispose d'un droit de veto budgétaire qu'il·elle doit justifier devant le conseil. Le comité devra justifier cette dépense au conseil suivant.

Noé Covolan: on vote ça comme correction à ta note ou comme note en tant que telle?

Cécile Gérard: on vote ça ou rien et ça reprend tout ce qui a déjà été voté avant.

Vote:

Pour: 29
Contre: 0
Abst: 5

***** L'amendement est adopté *****

5. Approbation de la composition de la commission d'enquête

Charline Leterme : pour rappel, Célestine a été élue formatrice de la composition d'enquête, elle a donc des noms à vous présenter.

Célestine Moreau: voici les noms que je propose:

- Eleonore haddioui
- Edouard mouton
- Cathy Bodson
- Célestine Moreau

Antoine Van Steenberghe: en relisant le PV, on a voté pour une commission d'enquête sans aucune fonction.

Célestine Moreau: je préciserai donc les fonctions que je vois pour cette commission, celles que j'ai exprimé à la présidence du conseil. Cette commission d'enquête se renseignera sur l'absence des conseillers lors du dernier conseil qui était la contradictoire. On va essayer aussi de comprendre les schémas politiques et démocratiques qu'il y a derrière. Y a t il des jeux plus personnels dernières?

Antoine Van Steenberghe: je demande à rajouter sur l'enquête les procurations qui ont été forcées.

Célestine Moreau: ce sera bien sur pris en compte. Toute absence avec procuration ou sans procuration

Charline Leterme: pour la contradictoire de lundi, toute absence qui arrive le jour du conseil ne sera pas prise en considération. Il faut l'envoyer avant par mail!!

Julien Barreau : pour être concret, si j'arrive à 19h15, ma procuration ne sera pas valable, sauf si elle a été envoyée aussi avant.

Magali Legast: on vote la composition et les missions? Je pense que le politique et le démocratique ne s'opposent pas; Je veux aussi que les jeux de pouvoirs dernières soient bien pris en compte dans les missions.

Vote

Nom par nom ou en ticket?

Ticket: 21

Nom par nom: 0

Abst: 3

***** **Le vote par ticket a été adopté** *****

Vote pour la composition :

Pour: 25

Contre:0

Abst: 2

***** **La composition de la commission d'enquête a été adoptée** *****

6. Commission électorale (avancées du règlement électoral, dates des élections, élection d'un.e nouveau.elle mandataire)

Marie Charue: Pour vous donner une idée des péripéties de la ComElec, on était 4 étudiants.

Jonathan Leysens, Hugues Annoye, Marie-Hélène Lefèvre et moi-même.

Jonathan a démissionné de la ComElec il y a deux semaines. Il était VP de la commission, j'ai repris ce mandat.

Il faut que le membre effectif soit élu par le conseil. Il faut aussi discuter de la date des élections cette année. Et aussi un appel à idées pour des modifs dans le règlement.

Election d'un.e nouveau membre de la commission.

Le membre ne peut se présenter aux prochaines élections.

Candidats:

Hélène Jane-Aluja: ca fait un petit moment que je suis à l'AGL et je me détache un peu donc c'est l'occasion de me réimpliquer mais d'une manière papy mamy.

Au delà de ça, il me tient à coeur que le processus démocratique se passe dans les meilleures conditions, et que l'image de la représentation étudiante soit améliorée.

Marie Charue : je présente **Tanguy Massin**. Je vous lis son mot.

J'ai été fort engagé à l'ucl. J'ai déjà participé à une partie du dépouillement l'année passée et donc j'ai été en contact avec une partie de l'équipe de bluekrypt. J'ai également des connaissances techniques. Je suis très rigoureux. Je m'y connais en informatique.

Marie Charue: je lance aussi l'appel à candidature officieuse pour la suppléance, ce n'est pas le conseil qui décide, mais autant écouter les propositions.

Ilias Karavidas : c'est le non-élu qui va à la suppléance?

Marie Charue: non, le suppléant est choisi par la délégation, mais il n'y a pas d'objection personnelle à ce que la personne élue soit désignée par la délégation étudiante.

Les élections se dérouleront soit:

- La semaine du 26 mars

- Après pâques, pas la semaine directement après mais la semaine du 23 avril.

Cécile Gérard: après pâques c'est hyper compliqué!!

Marie Charue : c'est à vous de décider, vous donnez un avis.

Ilias Karavidas: Pour moi, je déconseille vivement de faire après les vacances de Pâques, car d'une part, ça va être compliqué de former le comité AGL, mais aussi de rassembler un quorum.

En plus, il y a campagne neutre, et donc on doit faire campagne avant ou pendant les vacances de Pâques.

Blaise Mottouille: même avis que Ilias, et en plus, la constitution des équipes, des DPG, se fait pendant Pâques, ça permet de souffler avant les exams.

Quentin Sellier : il y aura des meilleurs résultats de participation aux élections

Julien Barreau : On aurait plutôt le conseil électif après les vacances de pâques, une semaine ou deux, encore à décider.

Ilias Karavidas: J'aimerais que le conseil vote pour que le conseil contraigne la délégation étudiante de la ComElec de voter en faveur des élections avant les vacances de Pâques.

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abst : 0

Contre

***** **Les élections se tiendront la semaine du 26 mars 2018** *****

Marie Charue: on a pas encore eu de discussion de fond sur le règlement mais on a vraiment envie de faire un travail de fond; On ne veut pas devoir fliquer les élections. Si vous avez des idées de modifications de règlement; n'hésitez pas!!

Cécile Gérard: c'est plus simple de fixer un rendez-vous plus tard!

Marie Charue: je préférerais qu'on en parle maintenant!

Charline Leterme: ça ne peut pas être fait en février?

Marie Charue: on pourrait faire une réunion cette semaine! Vous connaissez mon adresse mail, on peut en discuter et se prendre un rdv.

Vote - Réunion dans la semaine

Pour : 16

Contre:0

Abst: 4

***** **La réunion se fera dans la semaine** *****

Ilias Karavidas: a-t-on déjà la date du conseil de février?

Charline Leterme: ça sera d'office début février

Blaise Mottouille: le cASe élections étudiantes aura lieu le 8 février

Vote pour le mandataire à la ComElec:

Tanguy Massin: 12 pour - 7 contre - 7 abst

Hélène Jane-Aluja: 11 pour - 10 contre - 4 abst

***** **Tanguy Massin est élu** *****

8. Elections de mandats (délégation communautaire- 2 mandats, SSC - 2 mandats)

1. Communautaire

Mathieu Fraipont : la délégation communautaire a connu deux démissions dernièrement, et on propose deux étudiants pour les remplacer.

Candidats:

Louis Godrie et Alexandre Jadin, étudiants en philo et ils ont déjà montrés leurs engagements en venant au conseil fédéral.

Antoine Van Steenberghe: ils ont déjà été représentants AGL au conseil fédéral?

Mathieu Fraipont: oui vu que le comité devait remplir la délégation, ils ont été nommés provisoirement.

Santiago Dierckx: je suis d'accord qu'il faut nommer provisoirement des membres jusqu'au prochain

conseil

Antoine Van Steenberghe: je trouve ça scandaleux que nous on doive poser la question nous même pour avoir ce genre d'infos. Ce n'est plus du tout démocratique!

Mathieu Fraipont: faut faire attention aux mots qu'on utilise, mais tu as le droit d'avoir ton opinion.

Julien Barreau : et quoi, vous aviez une délégation incomplète, vous avez demandé à droite à gauche qui était dispo pour y aller?

Santiago Dierckx: on a proposé que deux personnes y aillent dans la délégation provisoirement.

Julien Barreau: on a jamais fonctionné comme ça! C'est très limite!

Santiago Dierckx: donc du coup à l'avenir comment fonctionne on? Je peux accepter qu'à l'avenir il n'y ait plus de délégation temporaire et de prendre le risque que l'AGL ne soit pas totalement représentée.

Antoine Van Steenberghe : vous avez mis la présidence du conseil au courant?

Santiago Dierckx : Cela a été discuté en comité, donc elle était au courant, c'était dans les PV

Limor Aharon: on est en train de compléter une délégation, je décentre le débat en disant que pour moi c'est scandaleux que des gens ne viennent pas à leur mandats. Je trouve ça normal qu'on fasse des efforts pour pallier à ce manque. Le vrai problème est les gens qui ne viennent pas à leurs mandats.

Julien Barreau : c'est bien gentil comme intervention, mais il y a des lois, il faut les respecter. Il y a plein de mandats où il y a des suppléants. Quand les gens ne sont pas là, on pioche dans les suppléants.

Magali Legast: et la présidence du conseil n'était pas en comité quand la décision a été prise?

Mathieu Fraipont: quand on a décidé pour Louis la présidence du conseil était là mais pas quand on a décidé pour Alexandre.

Blaise Mottouille : pour rebondir sur ce qu'a dit Julien, il y a des membres effectifs en Erasmus, et leurs suppléants également. Oui, ça arrive de devoir trouver des gens pour compléter la délégation, pour représenter les gens.

Julien Barreau: je comprends.

Charline Leterme: on va quand même voter pour ces candidats. Mais c'est un cas exceptionnel. La prochaine fois des gens qui ne sont pas élus ne peuvent pas venir en délégation.

***** **Vote pour à l'unanimité** *****

Résultats:

Louis Godrie : Pour 17 - Contre 1 - Abst 6

Alexandre Jadin: Pour: 18 - Contre 1 - Abst 7

***** **Louis Godrie et Alexandre Jadin sont élus** *****

Charline Leterme : on va passer à la commission SSC. Il y a deux démissions, Antoine Aspeel qui a présenté sa démission, et Timothée qui a été démissionné par le conseil.

2. Commission SSC:

Arnaud Van Hecke: pour représenter ce qu'est cette commission, ça ne demande pas d'être disponible très souvent. Deux échéances par quadri avec pour chaque échéance une réunion d'une demi journée.

Limor Aharon se présente

Vote

Limor Aharon: Pour 17 - Contre 1 - Abst 4

***** Limor est élue *****

7. Note Salmigondis

Mathieu Fraipont : je vais faire un bref topo. Je pars du principe que vous avez lu le document. Depuis Octobre, le CASE local, J.-J Deheneffe nous a annoncé la fin de la Salmigondis pour septembre 2018, et a présenté 6 alternatives peu convaincantes.

On a donc commencé un travail d'analyse et de concertation avec les autres collectifs d'animation. On a trouvé une position commune, pour défendre cette salle. On demande donc au conseil.

Ilias Karavidas : on peut avoir un rapport d'un mandataire externe au CASE local.

Blaise Mottouille: pour vous faire un compte rendu du case local, on a présenté une note rédigée avec les différents collectifs. Tout le monde avait eu la note à l'avance. Ca ne s'est pas super bien passé.

Deheneffe et Lambert nous ont dit que ce n'était pas du ressort du CASE local, et que ce n'était pas le lieu d'en discuter.

La suite a surtout tourné sur comment faire sans la salmigondis. Les collectifs se sont accordés à faire un recensement des besoins de chaque locataire de la salmi. Pour voir quelles seraient les alternatives. Et que Deheneffe puisse trouver les alternatives.

On a eu ensuite un débrief avec les collectifs. On a décidé de continuer à revendiquer qu'on veut garder la salle. Le case était au début un peu tendu mais après le débrief, on s'est rendu compte que la position de tous les collectifs était commune.

Julien Barreau : C'est assez long. Je ne suis plus mandataire

La nouvelle de cette réaffectation était connue depuis deux ans. Je trouve ça fort de café quand le SG de l'AGL dit dans les médias qu'il tombe des nues. Il y a deux ans, la solution avancée était de rénover la ferme du Biéreau pour pouvoir s'en servir à la place de la Salmi. Mais maintenant les travaux ne sont pas assez avancés pour ça.

Pour justifier cela, c'est un recensement des occupations des salles, donc c'est pas correct car c'est l'UCL qui le faisait, et cela justifiait donc différemment l'usage qui en était fait. Ils voyaient que les salles n'étaient pas occupées à 100% mais ils prenaient en compte les période de blocus et de vacances!

La solution que je propose est que l'on fasse nous-même le recensement des besoins en animation. Pour montrer qu'on a besoin de nos salles.

Une autre question : quel est l'état des différentes relations entre les différents collectifs?

Je voulais re-préciser qu'au CASE, il y a 50% d'étudiants, donc on peut facilement avoir le pouvoir.

Surtout, pendant le blocus et les examens, les étudiants vont perdre la mobilisation et j'ai peur que l'ucl en profite! J'appelle à la vigilance!

Arnaud Van Hecke: Dans le pv, as-tu vu qu'on mentionnait la salmi en case local?

Julien Barreau: Dans les points divers des PV. Pas dans les points à l'ordre du jour.

Charles Lurquin : je me rappelle qu'au CASE local de février, on avait évoqué une fermeture, mais très vague, et sans date de fermeture claire.

Mathieu Fraipont: je pense que c'était dans l'air mais du propre aveu de Didier Lambert, ça a été annoncé de manière officielle en octobre de cette année. L'utilisation du musée comme alternative n'a pas été évoquée dans les alternatives possibles de la note de l'AVIE.

Comme l'a dit Blaise, l'Aula Magna est un peu dans un flou. On sait que l'ucl l'a racheté mais personne ne peut nous dire dans quelles conditions financières les activités pourraient avoir lieu là.

Les écuries de la Ferme du Biéreau, ça a tout de suite été mis de côté car pas viable.

Le recensement est en cours, à la charge du GCL et de l'Organe, qui sont plus proches de leurs membres, et donc de leurs besoins.

On travaille avec le CEDI (conseil de l'IAD), on peut donc développer avec des compétences techniques, un argumentaire pour justifier le fait que les activités ne peuvent pas se dérouler dans les salles alternatives proposées (au niveau du son etc)

Pour les relations, pour encore avoir été à la réunion de ce midi, les représentants de l'Organe et du GCL étaient présents ce midi, et ont cosigné un texte. La Fédé est arrivée en retard.

Antoine Van Steenberghe: à propos des PV des case où ce n'est pas mentionné, il fallait aller regarder dans les pv des comités où Thibault Libioule l'avait mentionné ou encore dans les programmes électoraux. Tout le monde le savait et donc ça rabaisse notre crédibilité encore plus. On ne peut donc pas du tout dire qu'on était pas au courant!!!!

En plus, après, différents événements ont été organisés, comme la réunion Salmigondis, où ça a été improvisés et où les collectifs ont été invités.

Il faut se rendre compte que notre crédibilité est ruinée car nous n'arrivons pas à communiquer avec les collectifs. On a menti, ce sont des mensonges de dire qu'on était pas au courant de la fermeture.

Blaise Mottouille: on a pas menti du tout, on était pas au courant que ce serait cette année, ça a toujours été vague.

On avait une vague idée: "un jour on vous reprendra la salmi". Maintenant c'est officiel. On a une date: septembre 2018.

Blaise relit un extrait de la note de l'AVIE sur les écuries de la Ferme du Biéreau.

Charline Leterme : J'ai plus un soucis sur la forme que sur le fond. Les notes sont souvent vues comme trop agressives par les collectifs. Ca fait deux ans qu'on en discute. Les collectifs veulent garder leurs relations diplomatiques avec l'ucl. Le comité doit travailler sur ça. Nos relations avec l'ucl se dégradent de plus en plus.

Limor Aharon: en réponse à ce que charline et antoine ont dit, pour les relations avec l'ucl, je ne trouve pas qu'elles se dégradent. C'est normal qu'on apporte les revendications des étudiants. Je trouve qu'on est respectueux envers les instances universitaires. C'est normal de ne pas être d'accord.

Pour répondre à ce que tu as dit. Eventuellement, ça a été abordé comme point, mais rien à faire, l'AGL est aussi composée des gens cette année qui n'étaient pas au courant.

Baptiste Forget: je tiens à faire la différence entre un bruit de couloir et le fait que l'UCL acte officiellement une décision. On peut très bien tomber des nues quand l'UCL acte quelque chose même si on avait déjà entendu le bruit de couloir. On peut même tomber des nues sur le vocabulaire utilisé. On ne peut pas parler de mensonges!!!! On ne peut pas dire que les responsables AGL on menti! J'ai toujours vu que l'AGL soutenait les initiatives et les activités des étudiants. On ne peut pas dire que l'AGL veut garder la salle pour elle. On n'a pas à cirer les pompes de l'UCL. C'est normal qu'on ait parfois des relations conflictuelles. C'est normal qu'on rentre parfois dans des conflits avec eux.

Antoine Van Steenberghe : c'est pas un bruit de couloir.

Arnaud Van Hecke: il n'y a pas de PV.

Melvyn Kuetgens : je me dois de réagir aux propos d'Antoine. Effectivement Géronimo parle de la salmi dans son programme de 2017 mais pas avant!

Santiago Dierckx: Par rapport aux alternatives, on a pas mal discuté avec le lever du rideau et le tul. Pour eux; il n'y a pas d'alternative. Je trouve qu'on a réussi à faire un travail commun avec les collectifs. Je pense qu'on a sans doute fait des erreurs et le travail qu'on fait n'est pas parfait mais on le fait! On organise des réunions, on rédige des flyers etc.

Par rapport à l'UCL, comme tu le dis, on a pas le rôle d'amis, même J.-J Deheneffe dit qu'on a un rôle de contre-pouvoir. On a été loyaux, on a déposé des notes, on est intervenus dans des instances, de façon légitime.

Les relations avec l'UCL se sont peut-être dégradées avec quelques personnes de l'UCL mais elle ne le sont pas avec d'autres! D'ailleurs, le corosci nous a envoyé un mail pour nous soutenir. Je ne pense pas que tout l'UCL nous déteste.

Dans la note qu'on propose, on analysera des alternatives au remplacement, mais sans précipitation, et pour trouver une alternative crédible.

On a pas d'attachement viscéral à cette salle, on est prêt à coopérer mais on a quand même des exigences. C'est la position qu'on a définie dans la note.

Charles Lurquin : En ce qui concerne la date précise, oui, on a été informé que ça allait se passer, oui. De là à dire qu'on était certains, là non.

Mais on ne peut pas dire qu'on aurait dû réagir à ce moment-là car on n'avait pas les dates. Ce n'était pas concret! On ne peut pas critiquer a posteriori. On ne peut pas dire que c'est du mensonge. En toute honnêteté, on avait pas tous les éléments pour réagir.

Deuxième chose, je réaffirme ce qu'a dit Santiago sur les relations avec l'UCL. Je n'hésiterai pas à dire que c'est faux que les relations avec l'ensemble de l'UCL se dégradent. Parfois oui, il y a des frictions récurrentes avec certaines personnes.

On se doit d'être revendicatif, c'est notre but, sinon on sert à rien. On doit jouer de notre contre-pouvoir et de notre rôle de pivot.

Soit, une autre position est de dire, on suit les alternatives de l'UCL, et on se met au bon vouloir de ce qu'on nous propose, et on accepte sans avoir rien de concret aujourd'hui.

Moi je suis assez mitigé sur la question. Je ne connais pas à fond le dossier mais je pense que les gens qui le connaissent ont proposé cette note pour une bonne raison. Il ne faut pas se plaindre des revendications qu'on propose.

Noé Covolan: je voulais revenir, dans la note mise en avant, je n'ai pas du tout ressenti que la Salmigondis était mise en avant comme propriété de l'AGL.

Il faut qu'on travaille ensemble. Le partenariat avec l'iad est très intéressant et permet d'avancer des revendications crédibles sur les alternatives.

Si on a pas ce genre d'infos techniques, pour dire ce que la salle représente, on ne peut pas avancer sur le

dossier.

Je soutiens la note de Mathieu à 100% car je sais que le travail avec les collectifs va être fait.

Cécile Gérard: point sur la forme, on peut pas être tout le temps en opposition avec les académiques. On peut travailler avec eux.

On doit arrêter de voir ces gens comme des adversaires, mais comme des partenaires.

Ca m'énerve!

Blaise Mottouille: l'idée n'est pas d'être toujours en adversité avec les académiques mais notre but est de défendre les étudiants et il faut garder ça en tête, même si ça veut dire d'être dans l'opposition. Ici on a pas assez de temps pour se retourner! Un quadri c'est trop peu!

Je ne trouve pas ça illégitime de notre part de dire à l'UCL qu'on est pas d'accord avec cette décision.

L'idée de cette note c'est de pouvoir réfléchir sur la politique culturelle à l'ucl. Quelle place donne-t-on à la culture dans notre université? L'ucl revendique sans cesse et valorise le parcours extra académique des étudiants. Il faut que l'ucl mette des actions derrière ces mots!

Julien Barreau: je rejoins ce que disait Cécile, il y a d'autres voies que la dynamique de lutte vs soumission. Concernant les bruits de couloirs, ce n'en sont pas!! Il faut être plus regardant par rapport aux PV parce qu'apparemment tout ne s'y retrouve pas vu que je vous assure que ça a été dit. Je siège dans les organes du case depuis des années.

Avez-vous déjà interpellé le recteur en CA ou en CAC?

Pour le suivi, est-ce qu'un groupe FB ou un listing est mis en place?

Et quid du calendrier?

Blaise Mottouille: le recteur et l'administrateur général ont été interpellés en CA. Ils nous ont promis une réponse avant Noël.

Santiago Dierckx: A chaque fois qu'on les a interpellé ils nous renvoient vers le vice-recteur aux affaires étudiantes.

Mathieu Fraipont : Pour les relations, je ne peux que m'inscrire dans la nuance. Il y a certains points où les intérêts divergent, et donc on n'est pas tout le temps dans le combat, ou la coopération. On a de nombreux contacts constructifs avec les corps, avec les membres de l'UCL. Il y a eu des erreurs de notre part, certes, mais je propose qu'on mette plutôt le doigt autour de ce qui fonctionne.

Le moteur de ce dossier n'est pas que l'AGL, mais aussi les acteurs de l'animation eux-mêmes.

Au niveau de l'agenda, il a un peu été perturbé car Deheneffe nous a annoncé que le comité filtre qui devait se réunir en février pour discuter de la réaffectation de la salmi avait avancé sa réunion à demain. Je vois donc une preuve que tout notre travail sert à quelque chose.

Du coup, c'est surtout en fonction des conclusions de ce comité filtre de demain que se fera la suite de ce dossier.

Antoine Van Steenberghe: je veux préciser qu'on est pas pour ou contre le travail que vous faites par rapport à la salmi, c'est plutôt par rapport à la forme. Pour moi ce n'est pas constructif d'avoir une note qui s'appelle "sauvons la salmigondis". Il faudrait peut-être dire "sauvons l'animation"

Arnaud Van Hecke: cette terminologie est le fruit de négociations avec les collectifs

Vote de la note sur la Salmigondis:

Pour : 15
Contre: 0
Abst: 8

***** La note est adoptée *****

9. Rapport de comité

Santiago Dierckx présente les avancées du comité.

Antoine Van Steenberghe : je vais plutôt faire une intervention : juillet, vous nous demandez l'avis oui ou non de payer 3000€ à la FEF.

Ensuite, un CP qui a été diffusé, alors que le conseil ne s'est pas prononcé dessus

Ensuite, on a aucune nouvelles de l'association pour laquelle on a roulé aux 24h.

Mandat communautaires: pas acceptable d'envoyer des gens qui n'ont pas été élus

Vous soutenez la culture, mais à l'inauguration du Musée, il n'y avait qu'une seule personne de la présidence qui était là.

Personne n'était là à la messe aux étudiants décédés

J'ai également entendu dire que certaines personnes du comité m'insultent lors des réunions et que ni le SG ne le président de les reprennent!

Je demande donc la démission du ticket présidentiel en vote à bulletin secret.

Mathieu Fraipont : J'ai plutôt l'impression de reprendre régulièrement les gens à ce niveau-là.

Après, je trouve cela bizarre que tu reviennes avec ça plusieurs mois plus tard. On a toujours laissé la possibilité de venir parler avec un conseiller.

Santiago Dierckx: je trouve que tu fais bien ton travail à l'agl et donc je ne soutiens pas les personnes qui ont pu avoir des mots blessants envers toi. On a des divergences idéologiques mais ça s'arrête là.

Pour le vélo Huma, je suis d'accord qu'on a laissé traîner, ça. Je présente mes excuses au nom du comité.

Baptiste Forget : se servir des défunts pour servir des intérêts politiques, c'est bien plus scandaleux à mon sens.

Santiago Dierckx:, je pense qu'on aurait pu y aller, mais il y a plusieurs manières d'exprimer une tristesse par rapport à un décès. Les cérémonies sont pas forcément le meilleur moyen.

Charline Leterme: je pense qu'on fera le vote pour le ticket présidentiel au conseil de février.

FIN DU CONSEIL